

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU**

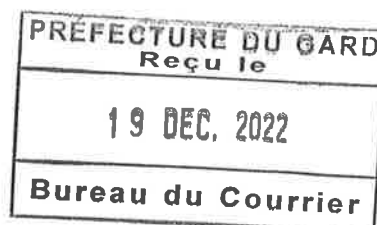
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**7 décembre 2022**

**à 17h00**

**Salle de Réunion du CCAS  
de Bagnols-sur-Cèze**

\_\_\_\_\_ **RAPPORT**  
**VILLE DE BAGNOLS SUR CÈZE**



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE BAGNOLS SUR CÈZE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 7 décembre 2022 à 17 heures  
Salle de réunion du CCAS**

**ORDRE DU JOUR**

n°	Rapporteurs	Questions	page
1	Michèle FOND-THURIAL	CCAS – Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2022	4
2	Michèle FOND-THURIAL	CCAS – Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux	15
3	Michèle FOND-THURIAL	CCAS – Prime de revalorisation	17
4	Michèle FOND-THURIAL	EHPAD – Décision modificative °3	19
5	Michèle FOND-THURIAL	EHPAD – Décision modificative °4	21
6	Michèle FOND-THURIAL	CCAS – Budget Supplémentaire	23

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

**date de la convocation : 15 novembre 2022**

**nombre de membres réglementaires : 17**

Administrateurs Présents : Mesdames et Messieurs Michèle FOND-THURIAL, Raymond MASSE, Bernard NASS, Yolaine PELADAN, Jean-Yves GUILLAUME, Denise LOCATELLI, Denis RIEU, Catherine HERBET, Marc HUMBLLOT, Lucette TALON.

Administrateurs excusés ayant donné procuration : Monsieur Olivier WIRY procuration à Monsieur Bernard NASS, Monsieur Eric CHARRAY procuration à Monsieur HUMBLLOT

Administrateurs excusés : Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Madame Fathia EL KHOTRI, Madame Catherine HERBET, Madame Audrey BLANCHER, Monsieur Bernard BACQUET, Madame Pascale BORDES

Présents à titre consultatif : Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots, Salah-Eddine CHAOUI, apprenti au CCAS, étudiant en MASTER 2 « Intermédiation et développement social » à l'université Paul Valéry Montpellier 3

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil municipal du 17 juillet 2020, désignant les élus du Conseil municipal membres du CCAS,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020, désignant les membres représentants les associations,

**Délibération n° 1/7-12-2022**

**Rapporteur : Madame Michèle FOND-THURIAL**

**Objet : CCAS – Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux**

Vu l'obligation légale pour les CCAS n'effectuer une Analyse des Besoins Sociaux du territoire à chaque nouveau mandat municipal

Vu la contractualisation avec un stagiaire en master Intermédiation sociale de l'Université Paul Valéry, missionné pour cette ABS

Vu la présentation des résultats de l'ABS faite à ce présent Conseil D'administration

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré**

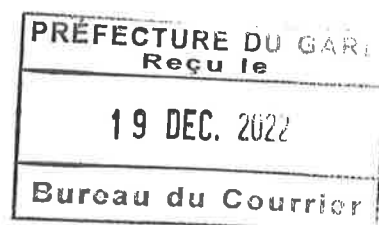
**Approuve avoir pris connaissance des résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux et prend acte que l'écriture du Projet Social de Territoire se fera sur la base de ces besoins.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,**

**Pour expédition conforme le 7 décembre 2022,**

La Vice-Présidente du CCAS

  
Michèle Fond-Thurial  

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

**date de la convocation : 15 novembre 2022**

**nombre de membres réglementaires : 17**

Administrateurs Présents : Mesdames et Messieurs Michèle FOND-THURIAL, Raymond MASSE, Bernard NASS, Yolaine PELADAN, Jean-Yves GUILLAUME, Denise LOCATELLI, Denis RIEU, Catherine HERBET, Marc HUMBLOT, Lucette TALON.

Administrateurs excusés ayant donné procuration : Monsieur Olivier WIRY procuration à Monsieur Bernard NASS, Monsieur Eric CHARRAY procuration à Monsieur HUMBLOT

Administrateurs excusés : Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Madame Fathia EL KHOTRI, Madame Catherine HERBET, Madame Audrey BLANCHER, Monsieur Bernard BACQUET, Madame Pascale BORDES

Présents à titre consultatif : Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots, Salah-Eddine CHAOUI, apprenti au CCAS, étudiant en MASTER 2 « Intermédiation et développement social » à l'université Paul Valéry Montpellier 3

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil municipal du 17 juillet 2020, désignant les élus du Conseil municipal membres du CCAS,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020, désignant les membres représentant les associations,

**Délibération n°2/7-12-2022**

**Rapporteur : Madame Michèle FOND-THURIAL**

**Objet : CCAS – Prime de revalorisation**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D. 312-155-3 et suivants,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4, L.5 et L.714-10,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 modifié relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics ;

Vu le décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 relatif à la création d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré  
Décide à l'unanimité**

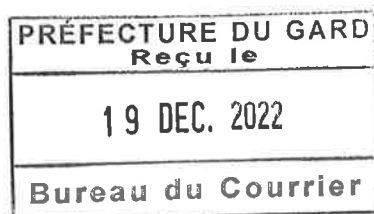
**- D'adopter le principe du versement de la prime de revalorisation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 :**

- Aux agents titulaires relevant des cadres d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs, des assistants territoriaux socio-éducatifs, des animateurs territoriaux, exerçant à titre principal les fonctions d'accompagnement socio-éducatif et aux agents contractuels relevant du décret du 15 février 1988 exerçant à titre principal les fonctions similaires, présents à la date de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité et à sa publication ou affichage.**

**- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'établissement.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,**

**Pour expédition conforme le 8 décembre 2022,**



La Vice-Présidente du CCAS

Michèle Fond-Thurial



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

**date de la convocation : 15 novembre 2022**

**nombre de membres réglementaires : 17**

**Administrateurs Présents : Mesdames et Messieurs Michèle FOND-THURIAL, Raymond MASSE, Bernard NASS, Yolaine PELADAN, Jean-Yves GUILLAUME, Denise LOCATELLI, Denis RIEU, Catherine HERBET, Marc HUMBLOT, Lucette TALON.**

**Administrateurs excusés ayant donné procuration : Monsieur Olivier WIRY procuration à Monsieur Bernard NASS, Monsieur Eric CHARRAY procuration à Monsieur HUMBLOT**

**Administrateurs excusés : Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Madame Fathia EL KHOTRI, Madame Catherine HERBET, Madame Audrey BLANCHER, Monsieur Bernard BACQUET, Madame Pascale BORDES**

**Présents à titre consultatif : Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots, Salah-Eddine CHAOUI, apprenti au CCAS, étudiant en MASTER 2 « Intermédiation et développement social » à l'université Paul Valéry Montpellier 3**

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil municipal du 17 juillet 2020, désignant les élus du Conseil municipal membres du CCAS,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020, désignant les membres représentants les associations,

Délibération n°3 / 7-12-2022

Rapporteur : Madame Michèle FOND-THURIAL

Objet : EHPAD – Décision modificative n°3

Vu la consommation des crédits,

Vu la nécessité de régulariser les dépenses du personnel, à la demande du percepteur,

Il convient de modifier en conséquence l'Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes 2022 adopté en conseil d'administration le 30 juin 2022.

EHPAD RESIDENCE LE BOSQUET LES  
COQUELICOTS

ETAT DE CONTROLE DE LA D.M.

25/11/2022

Budget : PRINCIPAL

Virement de crédits

Intitulé de la D.M. : DM3

Crée le 23/11/2022

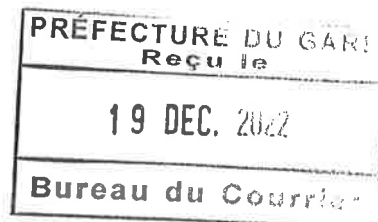
Intitulé	DÉPENSES			RECETTES		
	Compte	Prog	Montant	Compte	Prog	Montant
Autres matériels et outillages	61558	1	-5 000,00			
Autres	61568	1	-30 000,00			
Prestations d'alimentation à l'extérieur	6282	1	-100 000,00			
Rémunération principale	64111	1	100 000,00			
Cotisations à l'URSSAF	64511	1	60 000,00			
Intérêts des emprunts et dettes	6611	1	-25 000,00			
Fonctionnement						

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré  
Décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative n°3**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,**

**Pour expédition conforme le 7 décembre 2022**

La Vice-Présidente du CCAS





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

**date de la convocation : 15 novembre 2022**

**nombre de membres réglementaires : 17**

**Administrateurs Présents : Mesdames et Messieurs Michèle FOND-THURIAL, Raymond MASSE, Bernard NASS, Yolaine PELADAN, Jean-Yves GUILLAUME, Denise LOCATELLI, Denis RIEU, Catherine HERBET, Marc HUMBLOT, Lucette TALON.**

**Administrateurs excusés ayant donné procuration : Monsieur Olivier WIRY procuration à Monsieur Bernard NASS, Monsieur Eric CHARRAY procuration à Monsieur HUMBLOT**

**Administrateurs excusés : Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Madame Fathia EL KHOTRI, Madame Catherine HERBET, Madame Audrey BLANCHER, Monsieur Bernard BACQUET, Madame Pascale BORDES**

**Présents à titre consultatif : Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots, Salah-Eddine CHAOUI, apprenti au CCAS, étudiant en MASTER 2 « Intermédiation et développement social » à l'université Paul Valéry Montpellier 3**

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil municipal du 17 juillet 2020, désignant les élus du Conseil municipal membres du CCAS,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020, désignant les membres représentant les associations,

**Délibération n°4 / 7-12-2022**

**Rapporteur : Madame Michèle FOND-THURIAL**

**Objet : EHPAD – Décision modificative n°4**

Vu la consommation des crédits,

Il convient de modifier en conséquence l'Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes 2022 adopté en conseil d'administration le 30 juin 2022.

EHPAD RESIDENCE LE BOSQUET LES  
COQUELICOTS

ETAT DE CONTROLE DE LA D.M

25/11/2022

Budget : PRINCIPAL

Augmentation de crédits

Intitulé de la D.M. : DM4

Crée le 25/11/2022

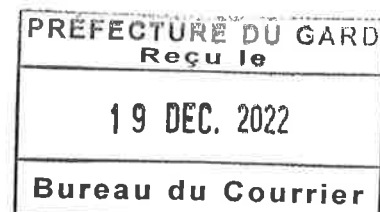
Intitule	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Prog	Montant	Compte	Prog	Montant
Rémunération principale	64111	2	60 000,00			
Remboursements sur rémunérations du				6419	1	20 000,00
Cotisations à l'URSSAF	64511	1	20 000,00			
Autres financements complémentaires				7351128	2	60 000,00
Fonctionnement			80 000,00			80 000,00

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré  
Décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative n°4**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour expédition conforme le 7 décembre 2022,**

La Vice-Présidente du CCAS

Michèle Fond-Thurial



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

**date de la convocation : 15 novembre 2022**

**nombre de membres réglementaires : 17**

**Administrateurs Présents : Mesdames et Messieurs Michèle FOND-THURIAL, Raymond MASSE, Bernard NASS, Yolaine PELADAN, Jean-Yves GUILLAUME, Denise LOCATELLI, Denis RIEU, Catherine HERBET, Marc HUMBLOT, Lucette TALON.**

**Administrateurs excusés ayant donné procuration : Monsieur Olivier WIRY procuration à Monsieur Bernard NASS, Monsieur Eric CHARRAY procuration à Monsieur HUMBLOT**

**Administrateurs excusés : Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Madame Fathia EL KHOTRI, Madame Catherine HERBET, Madame Audrey BLANCHER, Monsieur Bernard BACQUET, Madame Pascale BORDES**

**Présents à titre consultatif : Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots, Salah-Eddine CHAOUI, apprenti au CCAS, étudiant en MASTER 2 « Intermédiation et développement social » à l'université Paul Valéry Montpellier 3**

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil municipal du 17 juillet 2020, désignant les élus du Conseil municipal membres du CCAS,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020, désignant les membres représentants les associations,

**Délibération n°5 / 7-12-2022**

**Rapporteur : Madame Michèle FOND-THURIAL**

**Objet : CCAS – Budget Supplémentaire 2022**

Le présent Budget Supplémentaire du CCAS permet la reprise des résultats de l'exercice précédent et des restes à réaliser en investissement 2021(RAR).

Conformément à la délibération n°3/30-06-2022 concernant l'affectation des résultats 2021 il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :

En recettes de fonctionnement la somme de 46 671,46 € (002)

En dépenses de fonctionnement :

- la somme de 3 000 € pour permettre l'annulation de titres antérieurs demandés par la Trésorerie (compte 673)
- la somme de 43 671,46 € en remboursement de frais au budget Ville de la commune (compte 6215).

En recettes d'investissement la somme de 11 660,60 € (001)

En RAR un montant de 199,99 € (compte 218)

E

n dépenses d'investissement la somme de 11 460,61 € (compte 218)

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré  
Décide à l'unanimité d'accepter cette modification au budget supplémentaire**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour expédition conforme le 7 décembre 2022,**

La Vice-Présidente du CCAS

  
Michèle Fond-Thurial  